

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 71 (1962)
Heft: 7-8

Artikel: A..., B..., C..., l'alphabet de la Croix-Rouge en 1962
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A..., B..., C..., L'ALPHABET DE LA CROIX-ROUGE EN 1962

A LGERIE

La Croix-Rouge, dont les équipes médicales mises à disposition par treize sociétés nationales ont contribué à assurer le rapatriement, ce printemps et cet été, des quelque deux cent mille réfugiés algériens vivant depuis plusieurs années au Maroc et en Tunisie, ne pouvait se désintéresser du sort de ceux-ci dans la patrie qu'ils avaient retrouvée.

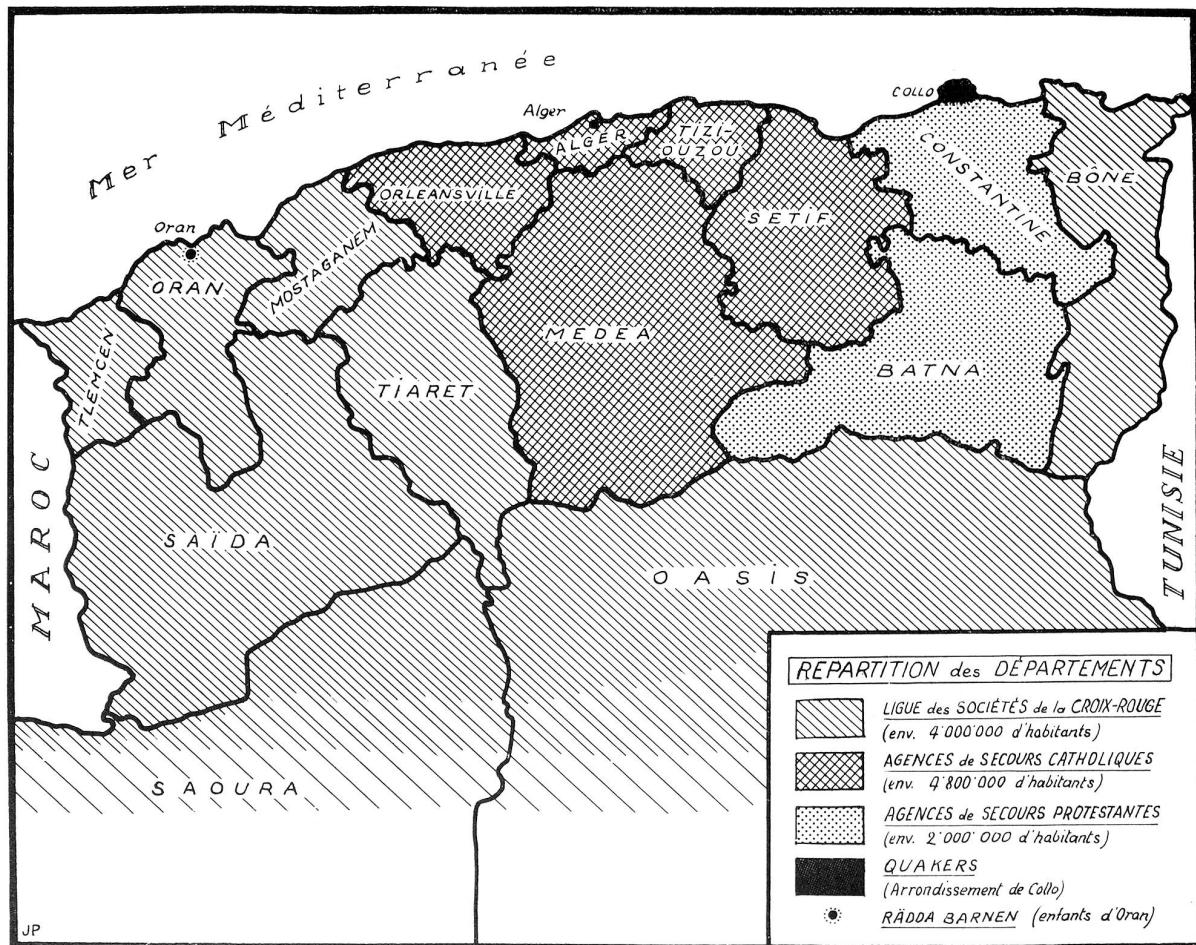
Durant son séjour, à fin juillet, en Algérie, le secrétaire général de la Ligue, M. H. Beer, étudiait avec M. A.-E. Reinhard, délégué en chef de la Ligue en Afrique du Nord, les plans d'un vaste programme d'aide matérielle aux populations non seulement rapatriées, mais à celles aussi des régions frontières du Maroc et de la Tunisie. Il s'agissait d'assurer l'alimentation de base de tous ceux qui en avaient besoin, de créer trois cents centres de distribution de lait pour les enfants, d'ouvrir des dispensaires, de fournir des vêtements et des couvertures et de créer des logis temporaires. La mise en œuvre de ce programme devrait être assurée

par les contributions des gouvernements et les dons des sociétés nationales auxquels, respectivement, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la Ligue s'étaient adressés.

Un vaste programme de secours à la population

Le 27 août, la Ligue lançait à ses 87 sociétés membres un appel pressant en faveur des nombreux Algériens dont le dénuement se révélait plus grave encore qu'on n'avait pu le supposer d'abord. Une enquête avait révélé que la moitié de la population se trouvait dans une situation difficile, situation que les rigueurs de l'hiver en bien des régions rendraient presque tragique.

Un plan d'ensemble couvrant la totalité du territoire algérien et le répartissant suivant les divisions géographiques du pays entre toutes les œuvres de secours avait été mis sur pied par les autorités responsables. Les départements d'Orléansville, d'Alger, de Tizi Ouzou, de Médéa, de Sétif, de Constantine et de Batna étaient pris en charge par les agences volontaires de secours catholiques, protestantes et par diverses



Répartition des secteurs de secours en Algérie, carte de J. Pascalis

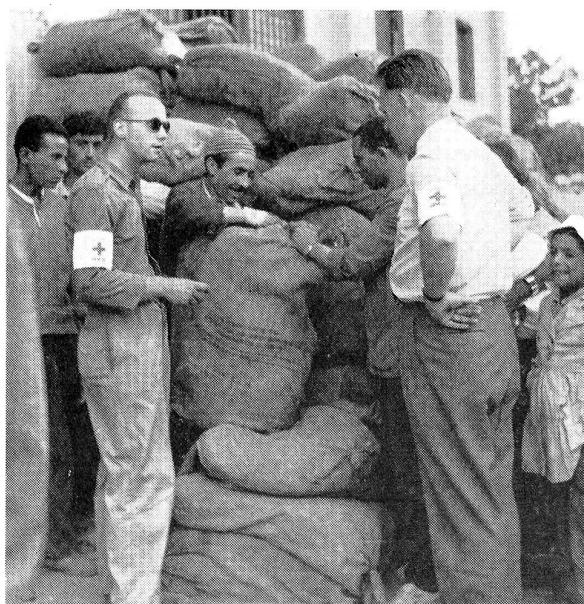
autres organisations — Quakers, Rädda Bärnen suédois, etc. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, quant à elle, avait sous sa responsabilité directe les départements de Tlemcen, Oran, Mostaganem, Saïda, Tiaret, Saoura, Bône et Oasis, groupant une population de quelque quatre millions de personnes, dont la moitié à secourir.

Il se poursuivra autant que cela sera nécessaire

Un mois plus tard, le 27 septembre, le Comité exécutif de la Ligue prenait connaissance des premiers résultats de la campagne entreprise: De juin à septembre, la Ligue avait pu faire distribuer aux réfugiés rapatriés, comme mesure d'urgence, 18 900 tonnes de produits alimentaires, dont plus de 11 000 en septembre seulement; le programme de distribution pour octobre, dans les huit départements algériens dont la Ligue a reçu la charge, était de 12 500 tonnes. Le Comité exécutif décidait à l'unanimité de poursuivre cette campagne de secours jusqu'au 1^{er} avril 1963 et de donner au président et au secrétaire général de la Ligue la possibilité de la prolonger si besoin en était jusqu'au 1^{er} juillet.

Le problème des disparus

En même temps qu'elle se préoccupait d'assurer le minimum vital à la population et notamment aux rapatriés, la Croix-Rouge se devait de se pencher sur d'autres et aussi douloureux problèmes. Le Comité international, qui avait poursuivi dès février 1955 sa mission d'intermédiaire humanitaire et neutre en Algérie, obtenu de visiter les camps d'internement et obtenu de part et d'autre bien des libérations de prisonniers, se préoccupait du sort des trop nombreux disparus, en majorité d'origine européenne, des cas desquels il avait été saisi. Depuis le cessez-le-feu, c'est de près d'un millier de cas semblables qu'il avait été informé, son délégué permanent à Alger, M. Roger Vust, s'en entretenait avec les autorités nouvellement constituées.



C'est un étudiant bernois, à gauche, H.-J. Schär, qui assuma la responsabilité du camp de passage de Sakiet Sidi Youssef pour les rapatriés algériens
(Photo de la Ligue)

A mi-septembre, après avoir obtenu la libération de 25 ressortissants européens, le C. I. C. R. adressait à M. Ben Bella, chef du Bureau politique, un télégramme insistant sur les vives préoccupations que lui causait l'absence complète de nouvelles concernant 1065 personnes enlevées depuis le cessez-le-feu en Algérie et pour lesquelles il était saisi de demandes pressantes tant à Genève qu'à Alger. Le Comité international offrait en même temps son entier concours pour le rapatriement ou le transfert éventuel hors d'Algérie de ceux et celles qui seraient libérés. Il obtenait quelques jours plus tard la libération de sept détenus européens et communication d'une nouvelle liste de quinze prisonniers européens détenus à Alger et l'autorisation pour ses délégués de visiter ces derniers.

Et celui des « harkis »

Au début d'octobre, M. Pierre Gaillard, délégué du C. I. C. R., se rendait en Algérie pour accomplir avec M. Roger Vust de nouvelles démarches et donner plus d'impulsion aux recherches. Il avait également pour mission de tenter d'améliorer la situation d'anciens militaires français d'origine algérienne, les « harkis », présentement détenus dans des camps d'internement. M. Vust sollicitait des Autorités algériennes l'autorisation de visiter un certain nombre de ces camps dont l'existence avait été signalée au C. I. C. R.

*

Le 7 novembre, les démarches poursuivies par M. Vust étant demeurées sans effet, le C. I. C. R. s'adressait directement au président du Conseil algérien, M. Ben Bella, pour lui confirmer le vif désir du Comité d'exercer sa mission humanitaire traditionnelle en faveur de cette catégorie de personnes.

Lait suisse et équipes mobiles de la Croix-Rouge française

Le Comité international a également fait procéder à des envois de lait en poudre en faveur des enfants sous-alimentés, notamment à Alger et Oran. Au début de novembre un nouveau don de 15 tonnes provenant des surplus agricoles mis à disposition par la Confédération suisse était envoyé en Algérie par ses soins; une part de cet envoi était prise en charge par les équipes médico-sociales de la Croix-Rouge française dont l'activité s'exerce principalement en Kabylie et dans le Constantinois. Ces neuf équipes itinérantes, dont cinq sillonnent la Kabylie et quatre le Constantinois, poursuivent, en liaison avec le C. I. C. R. et d'entente avec les Autorités algériennes et le Croissant-Rouge algérien, un travail remarquable.

*

L'AIDE SUISSE A L'ALGERIE

La collecte d'argent et de vêtements

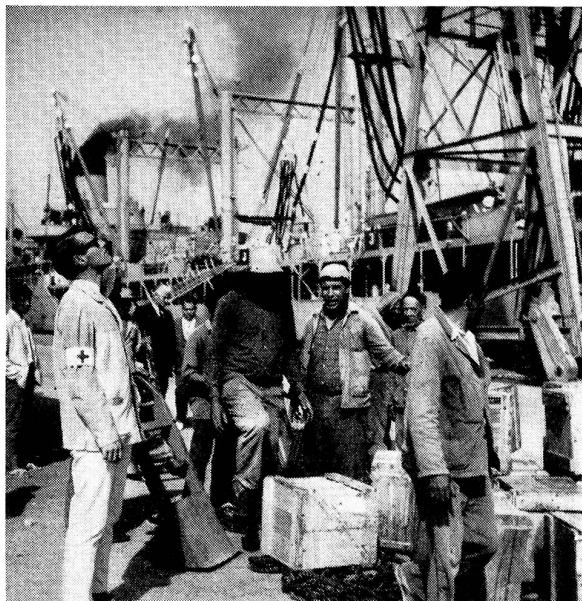
Comme nous l'avions annoncé, une collecte d'argent, de vêtements et de couvertures ainsi qu'un appel à la souscription de parrainages a eu lieu du 20 octobre au 3 novembre dans toute la Suisse par les soins de la Croix-Rouge et en faveur des Algériens, notamment des réfugiés rapatriés. Un reportage apporte dans ce même numéro l'écho de l'accueil réservé par la population à cette campagne. La presse et la radio suisses ont largement contribué par leur appui à son succès. Mentionnons que la télévision suisse, studio de Genève,

a diffusé les 22, 24 et 31 octobre trois appels pour cette campagne d'entraide et lui a consacré une émission plus importante le 29 octobre.

Ouverture de 150 « Gouttes de lait » en Algérie

Grâce aux dons déjà parvenus à la Croix-Rouge suisse, celle-ci pouvait transmettre à fin octobre une première contribution de 60 000 francs à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge qui dirige la vaste campagne de secours en Algérie. Cette somme a été consacrée à l'installation de cent cinquante postes de distribution de lait à l'intention des enfants et des futures mères. Les rations quotidiennes de lait, de pain et de soupe en hiver, distribuées dans ces centres représentent bien souvent la seule nourriture de milliers d'enfants dont les privations et la sous-alimentation ont déjà compromis l'état de santé; le nombre de ces postes étant insuffisant, la Ligue, qui dispose de réserves suffisantes de lait en poudre, de farine et de conserves de soupe, dons de divers gouvernements et de sociétés de Croix-Rouge, a été heureuse de pouvoir en ouvrir de nouveaux grâce à l'appui financier offert par la Suisse.

*



Au port de Bône, un délégué de la Ligue surveille le débarquement des marchandises destinées aux réfugiés algériens
(Photo de la Ligue)

B ERLIN

L'assistance aux blessés à Berlin

On se rappelle les graves incidents survenus à Berlin et dans sa banlieue et qui ont ému l'opinion publique. Un délégué du C. I. C. R., M. H.-G. Beckh, a mené à ce propos au début de septembre des pourparlers avec des personnalités de l'Ouest comme de l'Est, et s'est entretenu avec le président de la Croix-Rouge de la République fédérale allemande à Berlin, le Dr Dietrich Blos, et avec celui de la Croix-Rouge de la République démocratique, le Dr W. Ludwig. Le but de ces démarches était de contribuer à résoudre le problème humanitaire découlant de ces événements et de s'informer des mesures prises de part et d'autre pour venir en aide aux blessés. Le C. I. C. R. a constaté avec satisfaction que chaque partie reconnaît l'obligation d'apporter aux blessés une assistance immédiate sur son propre territoire, étant entendu que cette assistance ne devait pas être entravée par l'autre partie.

*

C HINE

Le conflit sino-indien

Le Comité international a offert, à fin octobre, ses services aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de l'Union indienne et de la République populaire de Chine. Dans un télégramme envoyé simultanément à la Nouvelle-Delhi et à Pékin, il s'est déclaré prêt à exercer son activité humanitaire en faveur des victimes du

conflit et notamment des prisonniers. La Croix-Rouge indienne a déjà accepté en principe l'offre du C. I. C. R. Elle lui a fait savoir en outre qu'elle souhaitait recevoir des vêtements chauds à l'intention des blessés et des malades sur les théâtres d'opération. Le Comité international a décidé de mettre le plus vite possible les secours demandés à disposition.

C ONGO

L'activité de l'unité médicale suisse à l'hôpital Kintambo à Léopoldville

Il y a eu deux ans à la mi-septembre que l'unité médicale de la Croix-Rouge suisse a commencé son activité à l'hôpital Kintambo à Léopoldville, hôpital qui, construit en 1958 selon le système de pavillons, comprend 600 lits et est situé dans le plus ancien quartier indigène de Léopoldville.

A l'origine notre unité médicale n'avait à s'occuper que des soldats malades et blessés des troupes de l'ONU. Mais par la suite elle eut à traiter également des malades indigènes civils qui se trouvaient à l'hôpital, privés de soins médicaux. En automne 1960, le traitement des soldats de l'ONU était confié à une équipe médicale indienne, depuis lors, l'unité suisse eut à soigner presque exclusivement des indigènes.

Son rôle

L'hôpital comprend des services de gynécologie, de chirurgie, de médecine interne et de pédiatrie. Les deux salles d'opération sont utilisées en permanence pour de grandes et petites interventions chirurgicales. Grâce spécialement à la remarquable activité des gynécologues et des chirurgiens, le nom de l'hôpital Kintambo est



Le Congo a d'autres problèmes encore que ceux que posent les luttes tribales. Il a dû accueillir de nombreux réfugiés. En haut, une femme Watutsi cultive son champ près d'un centre de réfugiés. — En bas un petit réfugié de Goma près du camion qui va le conduire dans un centre d'accueil.



devenu célèbre tant à Léopoldville que dans les régions voisines.

L'installation d'un service d'urgence a contribué à son renom. A titre d'exemple, 426 enfants sont nés à la division d'obstétrique durant le seul mois de juillet 1962. Les services de médecine interne marchent également à plein rendement. De nombreux malades y ont été traités lors de l'épidémie de variole de 1961/62 mais qui a pu être enrayée grâce à la campagne de vaccination menée par l'UMS. Des cas de malaria et de paralysie infantile sont traités en permanence. Le nombre des examens en laboratoire pour l'établissement des diagnostics a doublé.

Formation d'infirmiers

Activité nouvelle, l'unité médicale suisse contribue à la formation professionnelle d'infirmiers congolais en collaboration avec une école d'infirmiers de Léopoldville. Des élèves-infirmiers reçoivent un enseignement théorique et pratique à l'hôpital où tout un pavillon de malades leur est réservé. Les résultats sont très positifs et justifient pleinement la poursuite de cette formation.

Personnel et administration

L'unité médicale compte en moyenne une vingtaine de personnes, huit à neuf médecins et chirurgiens, un à deux pharmaciens, trois infirmiers, trois laborantins,

un anesthésiste et du personnel administratif, engagés par la Croix-Rouge suisse pour une période d'au moins trois mois. Certains d'entre eux y travaillent toutefois depuis plus d'une année. Cent-vingt-cinq collaborateurs ont concouru jusqu'ici au succès de cette mission de la Croix-Rouge suisse dont les frais sont supportés en majeure partie par la Confédération et, pour une part assez réduite, par les Nations unies.

L'administration de l'hôpital est assurée par les Congolais eux-mêmes avec lesquels la collaboration est en général excellente. Il est parfois nécessaire de les conseiller étant donné qu'ils ne sont pas encore toujours à même de prendre l'entièvre responsabilité de leur tâche. D'entente avec les Autorités congolaises et l'Organisation mondiale de la Santé, il a été décidé que l'activité de l'unité suisse serait en tout cas poursuivie jusqu'à fin 1963. Des tractations sont toutefois en cours en vue d'obtenir certaines améliorations techniques et de travail pour ses membres.

L'unité médicale entretient d'excellents rapports tant avec le personnel indigène de l'hôpital qu'avec la population congolaise. Il faut d'ailleurs dire que les Congolais apprécient très vivement la manière dont elle accomplit son travail. En deux ans on est arrivé à créer un climat de confiance mutuelle qui facilitera grandement la poursuite de cette tâche.

*



Ci-dessus, une réfugiée à son arrivée au centre où elle va pouvoir s'installer; les haillons qui vêtent son enfant sont significatifs de son dénuement, les Watutsi sont très soucieux de leurs vêtements. En bas, un village de réfugiés Watutsi au centre de Kalonge, dans le Kivu.
(Photo du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés)



C UBA

Le Comité international devant une tâche délicate...

M. Thant, secrétaire général des Nations unies, agissant avec l'assentiment des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, a demandé au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève, son concours pour la visite en haute mer des navires se rendant à Cuba. Le C. I. C. R. s'est assuré, par l'entremise des Nations unies, que le Gouvernement de Cuba accepterait cette forme de contrôle. Cette opération serait prévue pour une durée d'un mois environ et serait confiée à une trentaine d'inspecteurs que le C. I. C. R. se chargerait de recruter.

*

Le Comité international communique le 5 novembre...

Le C. I. C. R. constate au sujet de cette demande qu'il s'agit d'une tâche sortant du cadre conventionnel et traditionnel de sa mission humanitaire. Cependant, dans l'intérêt supérieur de la paix — reconnu par les dernières assemblées de la Croix-Rouge comme un principe d'action de l'organisation — et dans le désir d'épargner aux peuples les souffrances qu'il s'est efforcé d'alléger au cours des guerres internationales et civiles, le C. I. C. R. pourrait envisager de prêter ses bons offices aux Nations unies. Toutefois, il ne saurait rien entreprendre sans l'accord formel des trois parties intéressées. En outre, le C. I. C. R. ne pourrait assumer la responsabilité directe de l'opération prévue, qui resterait du ressort des Nations unies et des Etats intéressés. Sa contribution consisterait principalement dans le recrutement du personnel chargé de la visite des navires.

L'exercice de ce contrôle devrait se conformer aux principes généraux de la Croix-Rouge.

Le C. I. C. R. a demandé à son ancien président, M. Paul Rüegger, de se rendre à New York pour une mission de contact et d'information, aussi bien auprès du secrétaire général des Nations unies que des représentants des Etats intéressés. La décision définitive du C. I. C. R. dépendra du résultat de cette mission.

*

Le rapport de M. Rüegger au C. I. C. R.

Le Comité international de la Croix-Rouge s'est réuni en séance plénière pour entendre le rapport de son ancien président, M. Paul Rüegger, sur la mission que le Comité lui avait confiée. Il a noté avec satisfaction l'atmosphère confiante dans laquelle l'envoyé du Comité s'est entretenu avec le secrétaire général des Nations unies, ses collaborateurs et les représentants des trois puissances directement intéressées à l'affaire de Cuba.

Les bons offices que le C. I. C. R. a envisagé de prêter aux Nations unies, à la requête de M. Thant et dans des circonstances d'une gravité exceptionnelle, ont fait, à New York, l'objet de nombreux pourparlers. Ceux-ci ont permis aux Nations unies de se rendre exactement compte de la contribution que le Comité de Genève pourrait leur offrir, et au C. I. C. R. d'apprécier avec plus de précision l'étendue du concours qui lui serait demandé.

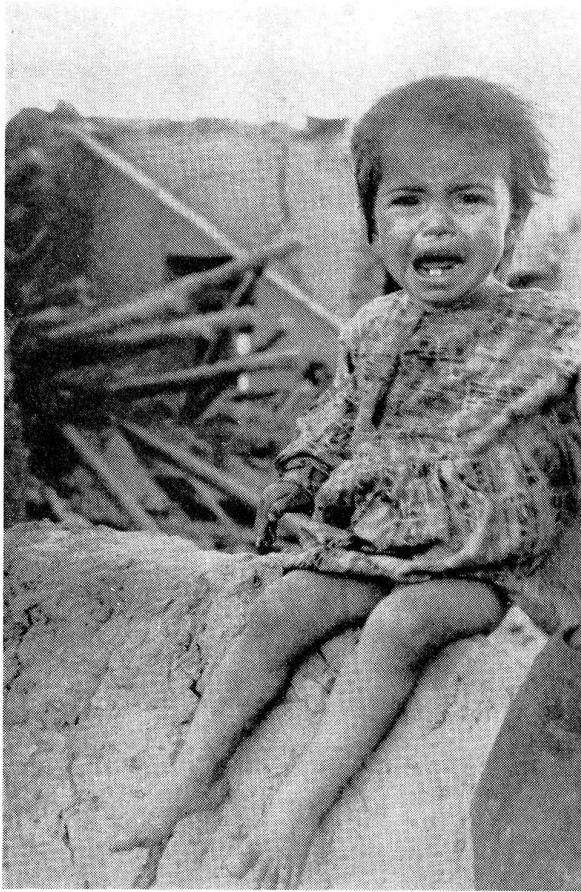
*

Le rôle éventuel du C. I. C. R.

Le rôle du C. I. C. R. consisterait essentiellement à désigner une équipe d'inspecteurs qui opérerait sous l'autorité des Nations unies, sans que le C. I. C. R. assume



Ce qu'il reste d'un village iranien au lendemain des séismes qui ont ravagé à nouveau ce pays. Aucune de ces huttes de briques et de pierres n'est habitable
(Photo de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge)



Une enfant iranienne parmi les centaines que la catastrophe a rendus orphelins
(Photo de la Ligue)

la responsabilité de l'action. Les instructions données par les Nations unies aux inspecteurs seraient, en tout état de cause, conformes aux principes de la Croix-Rouge. Il a été également convenu que l'action éventuelle du C. I. C. R. se fonderait sur le consentement préalable des trois Etats intéressés.

Les modalités du contrôle devront encore être précisées lors de contacts ultérieurs. L'échange de communications entre le secrétaire général des Nations unies et le C. I. C. R. s'est poursuivi dans ce sens.

*

L'évolution de la situation à Cuba, et les accords intervenus entre New York et Moscou rendront sans doute inutile la mission que l'on avait demandé d'assumer au Comité international. On ne peut qu'en être heureux.

*

E SPAGNE

Pour les victimes des inondations en Espagne

A fin septembre, la Catalogne a été victime d'inondations qui ont ravagé plusieurs localités et fait de nombreuses victimes. La Confédération a transmis à

la Croix-Rouge espagnole, par l'entremise de la Croix-Rouge suisse, un chèque de 100 000 francs, le canton et la ville de Genève ont fait un don de 30 000 francs que la Croix-Rouge suisse a également fait parvenir à sa société sœur d'Espagne à l'intention des sinistrés.

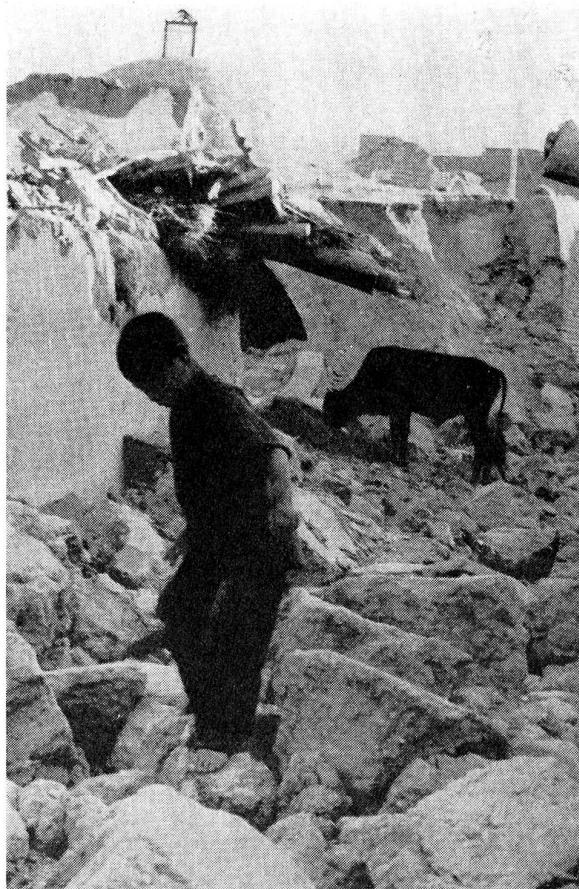
*

I RAN

L'aide aux victimes du séisme en Iran

A la suite des nouveaux et redoutables séismes qui ont dévasté, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, une région de l'Iran située à 220 km à l'ouest de Téhéran et en réponse à l'appel de la Ligue, la Croix-Rouge suisse, grâce à un don de 50 000 francs des Autorités fédérales, avait pu mettre à disposition immédiate du Lion- et Soleil-Rouges iranien quinze cents couvertures et des médicaments qui furent transportés au début de septembre en avion. Un appel à des dons en argent avait été également adressé à notre population en faveur des dizaines de milliers de victimes blessées ou demeurées sans abri à la suite de cette catastrophe qui a fait plus de 4000 morts et ravagé plus de cent vingt villages.

*



En Iran, après le tremblement de terre...



Un groupe de sinistrés iraniens a pu trouver refuge sous une tente du « Lion- et Soleil-Rouges » de leur patrie.
(Photo de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge)

Grâce aux sommes reçues, la Croix-Rouge suisse pouvait faire à mi-septembre un nouvel envoi de 1500 couvertures en Iran et mettre 25 000 francs à disposition de la Ligue pour l'achat de tentes. Au 26 septembre, les dons en espèces remis à la Croix-Rouge suisse en faveur des sinistrés iraniens atteignaient un montant de 500 000 francs. La Croix-Rouge suisse pouvait ainsi répondre à un nouvel et pressant appel de la Ligue et envoyer 1500 nouvelles tentes, d'une valeur de 315 000 francs, sur les lieux de la catastrophe. Trente-quatre sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouges ont répondu aux appels de la Ligue, leur contribution totale s'élevait à plus de 2 millions et demi de francs suisses.

*

INDE

Après les inondations

Au mois d'août, l'est et le nord de l'Inde furent le théâtre de grandes inondations qui ont laissé plusieurs millions de sinistrés. Devant l'ampleur du désastre et des besoins, la Croix-Rouge de l'Inde a demandé de l'aide à la Ligue. La Croix-Rouge suisse a répondu à l'appel international lancé par celle-ci et mis à sa disposition 5000 francs, provenant de son Fonds des catastrophes. Cette somme, ainsi que la contribution de 25 000

francs accordée par la Confédération, ont été consacrées à la fourniture de médicaments.

*

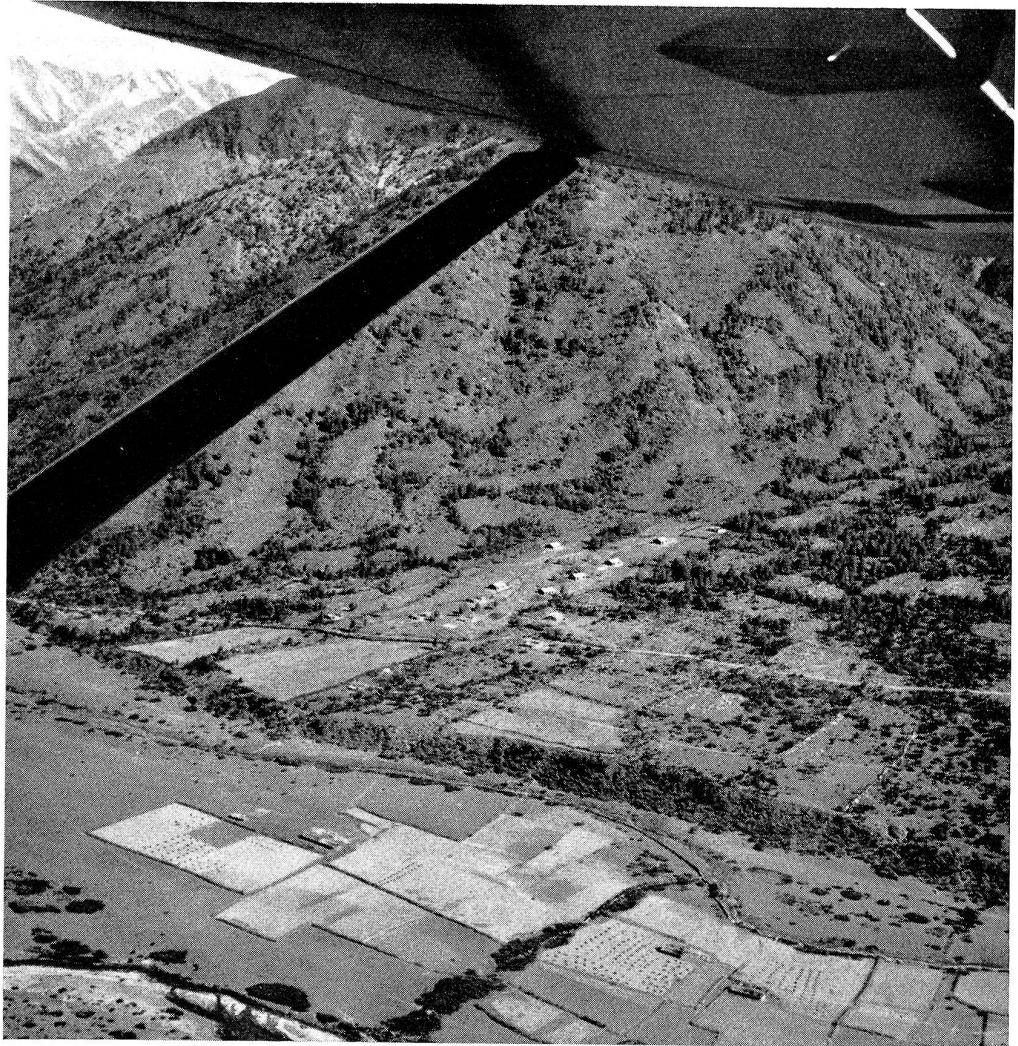
NÉPAL

Les réfugiés tibétains au Népal

Sur les quelque 20 000 réfugiés tibétains qui sont au Népal, 4000 environ sont privés de tout moyen d'existence. Le Comité international a pris en charge la moitié de ceux-ci et leur fournit vivres et vêtements en même temps qu'il fait le nécessaire pour leur permettre de subvenir le plus tôt possible à leurs propres besoins en les aidant à s'établir. Un centre artisanal, à Kathmandou, permet notamment à des tisserands, des cordonniers, des tailleurs et des charpentiers de travailler dans leur métier, ce centre forme également des apprenants. Une colonie agricole a également été formée à Dhor Patan et groupe plusieurs centaines de réfugiés.

Distribution de vivres

Au début de novembre, la délégation du C. I. C. R. au Népal pouvait prendre livraison de 35 tonnes de vivres mises à disposition par les Etats-Unis, c'est la première tranche d'un don de 300 tonnes provenant des surplus alimentaires américains. Mais le transport pose de sérieux problèmes. La mousson avait immobilisé



Vu d'avion, au centre de la photo, un des deux villages récemment construits à Dhor Patan, dans le Népal, pour les réfugiés tibétains

pendant un assez long temps les deux avions dont dispose le C. I. C. R. au Népal, ceux-ci ont pu reprendre l'air et sont à même de rendre à nouveau de précieux services.

**Le rôle important joué par les avions suisses
« Pilatus Porter »**

Spécialement adaptés aux conditions de vol en haute altitude, ces avions « Pilatus Porter », de fabrication suisse, ont déjà permis de faire parvenir aux réfugiés de précieux secours. C'est grâce à ces appareils que les délégués médecins du C. I. C. R. avaient réussi, en 1961, à enrayer une épidémie de variole qui avait éclaté dans la vallée de Walungchung, dans l'est du pays. Ils firent alors parachuter des médicaments comprenant 2000 doses de vaccin antivariolique. Les colis étaient accompagnés d'instruction en tibétain et en népalais à l'intention des médecins locaux.

Les deux « Pilatus Porter » ont accompli de nombreuses autres missions dans les hautes vallées du Népal. Ils se posent sur des aérodromes de fortune qui sont parmi les plus hauts du monde. Mais cela ne va pas sans

Le bétail tibétain, lui aussi, s'accommode de son nouveau pays



danger. A quelques reprises déjà, les avions ont été sérieusement endommagés au décollage ou à l'atterrissement. Cet été, ils ont subi d'importantes réparations, et les pilotes, MM. Claude Jacot et Emile Wick, assistés de M. Herbert Steinmann, mécanicien, ont dû procéder à des contrôles techniques et aux vols d'essai réglementaires. Depuis quelque temps, les appareils ont pu reprendre leurs missions à destination des hautes vallées où séjournent les réfugiés.

*

C'est au début de 1961 que le premier avion du C.I. C.R. a commencé ces vols dans des régions qui n'avaient jamais été survolées auparavant. L'initiative en est due

Pakistan à fin septembre signalait que près de 15 millions de personnes avaient été touchées par ce sinistre sans précédent: une surface de 18 000 kilomètres carrés environ était encore recouverte par les eaux et les dégâts pouvaient être estimés à près de deux milliards de roupies. Près de deux cents centres de secours avaient été spécialement créés par la Croix-Rouge du Pakistan pour venir en aide aux victimes et distribuer des secours. L'on pouvait surtout craindre de surcroît des épidémies de choléra et de typhoïde et un nouvel appel de la Ligue demanda d'urgence l'envoi de vaccins et de médicaments. De nombreuses sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge ont envoyé des secours au Pakistan et permis d'éviter le pire.



Au Pakistan aussi, de graves inondations ont laissé des milliers d'habitants sans logis

(Photo de la Ligue)

à M. Toni Hagen, qui a dirigé à titre bénévole l'action en faveur des réfugiés tibétains dans sa première phase et a rendu, grâce à sa profonde connaissance du Népal, des services considérables.

*

P AKISTAN

Les inondations au Pakistan ont touché 15 millions de personnes

Le 30 août, la Ligue avait lancé un appel en faveur des victimes des graves inondations qui avaient affecté le Pakistan oriental à la fin de ce mois. De semaine en semaine, les nouvelles de la catastrophe sont apparues plus graves, le délégué de la Ligue qui se rendit au

La participation de la Suisse

La Croix-Rouge suisse a mis à disposition des sinistrés du DTT d'une valeur de 5000 francs. Ce don a été couvert par une contribution de son Fonds des catastrophes. La Confédération a également remis à la Croix-Rouge suisse un subside de 25 000 francs, pour l'envoi de vaccins et de vêtements à la Croix-Rouge du Pakistan.

*

T HAILANDE

La Thaïlande a eu aussi besoin d'aide

La côte sud de Thaïlande a été ravagée à fin octobre par des ouragans, cent mille personnes sont demeurées

sans abri et l'on compte sept cents morts et de nombreux blessés et disparus. Devant l'ampleur du sinistre, la Croix-Rouge thaïlandaise a demandé à la Ligue l'envoi de médicaments, de produits alimentaires et d'autres secours. La Ligue a lancé un appel dans ce but le 5 novembre à un certain nombre de sociétés nationales.

*

TURQUIE

Cent mille Turcs sans abri à la suite de séismes en septembre

Une série de secousses sismiques a frappé une importante région de l'est de la Turquie du 5 au 11 sep-

tembre et laissé 1e 95 % des habitants sans abri. Le nombre des sinistrés pouvait être estimé à plus de cent mille. Le Croissant-Rouge turc qui avait fait acheminer immédiatement des secours demandait à la Ligue son aide à mi-septembre pour obtenir des tentes et du matériel sanitaire. Les secours ont pu être obtenus et envoyés aux sinistrés.

*

Pour les sinistrés turcs

En sus du subside de 50 000 francs que lui a remis la Confédération pour les sinistrés turcs, la Croix-Rouge suisse a reçu à leur intention des dons privés s'élevant à 8000 francs. Elle a pu aussi faire parvenir des pull-overs et des couvertures à Ankara.

« Rayons de la mort » et autres armes de destruction totale

QUE FAIT LA CROIX-ROUGE FACE AUX ARMES QUI POURRAIENT DÉTRUIRE SON ŒUVRE ENTIÈRE?

Dans ses feuilles de documentation, le Comité international de la Croix-Rouge publiait un article qu'il nous paraît singulièrement utile de reproduire ci-dessous car il répond à des inquiétudes que nous avons souvent entendu s'exprimer aussi.

*

Une inquiétude largement répandue

Le Comité international de la Croix-Rouge reçoit fréquemment des lettres exprimant une inquiétude largement répandue dans le public au sujet des menaces que l'existence d'effroyables moyens de destruction fait peser sur la civilisation et l'humanité. C'est ainsi qu'une correspondante de Bâle faisait récemment part au C. I. C. R. des craintes que lui inspirent l'apparition d'armes nouvelles comme les « rayons de la mort ». Elle écrivait notamment: « *Devant de telles inventions, une question vient aussitôt à l'esprit: Tout le mouvement, toute l'œuvre de la Croix-Rouge ont-ils encore un sens? D'un côté il y a cette institution qui exerce son activité de secours, qui soigne les hommes souffrants et adoucit leur détresse et, de l'autre, nous constatons l'intention de faire œuvre de destruction dans des proportions immenses.* »

Le moment n'est-il pas venu pour la Croix-Rouge tout entière de protester contre ces armes destructrices et d'aller jusqu'à faire la grève de ses activités secourables, même si quelques souffrances devaient en résulter? « *...j'estime que c'est à la Croix-Rouge qu'il appartient d'intervenir et de protester contre ces armes et contre leur fabrication. Tant qu'elle n'agit pas dans ce sens, elle n'est plus fidèle à l'esprit d'Henry Dunant... ».*

Des solutions concrètes, une action lente de persuasion...

Le C. I. C. R. a tenu à répondre longuement à cette lettre, en encourageant d'abord son auteur à devenir membre de la section locale de la Croix-Rouge: « *...alors vous comprendrez mieux quelles sont les possibilités et aussi les limites de notre organisation* ».

La réponse expose ensuite pourquoi la Croix-Rouge ne peut pas intervenir comme le voudrait cette correspondante. « *...Certes, toute l'œuvre de Dunant a constitué, indirectement, une « protestation » contre la souffrance et la mort. Mais quelle forme Dunant a-t-il donnée à cette attitude? Une protestation solennelle, restée sans suite? Non; il s'est efforcé d'agir et de proposer des solutions concrètes. « Sa protestation » s'est donc traduite par une action de persuasion, action lente, incessante, que n'ont pas découragée ni les échecs ni les refus... » La Croix-Rouge fait de même.*

La Croix-Rouge peut-elle « faire grève »?

Le message d'Henry Dunant

Quant à une grève de la Croix-Rouge, second moyen préconisé par cette correspondante, la réponse du C. I. C. R. montre combien elle serait inopportun et peu efficace.

« *De plus, une telle attitude, aboutissant à faire souffrir ceux qui ne sont pas responsables de cet état de choses, serait précisément opposée à l'esprit de Dunant ».*

A défaut de protestation ou de grève, que peut faire alors la Croix-Rouge devant ce « progrès » des armes? C'est ici l'occasion pour le C. I. C. R. de préciser un point important de doctrine: Dunant ne s'est précisément pas élevé contre les armes elles-mêmes; son message, repris et amplifié par la Croix-Rouge, a un caractère autre et dit en substance ceci: « *En attendant que la guerre puisse toujours être évitée — car c'est le but essentiel — que les hommes conviennent au moins, dans leurs conflits armés éventuels, d'éviter les souffrances inutiles, d'épargner par conséquent ceux qui sont hors de combat (blessés, malades, prisonniers, populations civiles paisibles); quelles que soient les armes employées (fusils, bombes ou rayons de la mort), certaines catégories de personnes doivent être respectées. Voilà l'idée nouvelle que tous les Etats ont fini par reconnaître solennellement, à la fin du siècle dernier... »* Mais hélas, elle a été remise en cause avec l'apparition de la guerre aérienne, puis de l'arme atomique... ».